

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2010**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2010 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2010**

**La séance débute à 19 heures 50 sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,**

**Présents :** Patricia ALTHERR, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Romy LASSERRE, Jean-Charles MORANDI, Rachel NABAFFA, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

**Absent ayant donné procuration :** Bérangère BAERISWYL à Claude CHAPPUIS et Anna DOUDOU à Eliane DALLEMAGNE.

**Invitée :** Sabine LAURENCIN.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 29 septembre 2010.

**Secrétaire de séance :** Romy LASSERRE.

Romy LASSERRE accepte la fonction de secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 6 septembre 2010.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération n°034-2010**

#### **Objet : Projet de piscine intercommunale – avis de la commune**

La Commune de Saint-Genis-Pouilly propose de construire une piscine intercommunale, à vocation scolaire (lycée international de Saint-Genis-Pouilly, collèges, écoles primaires) et de loisirs. Ce projet impliquerait la création d'un syndicat intercommunal à vocation unique chargé de suivre sa réalisation et son fonctionnement. La piscine intercommunale comprendrait un bassin de natation de 25 mètres, un bassin ludique et d'apprentissage, une zone petite enfance, un toboggan, des espaces verts. L'investissement est estimé à 15 millions d'euros à répartir entre les communes membres du syndicat intercommunal au prorata de leur population.

Pour Challex, la participation annuelle, comprenant le remboursement de l'emprunt (sur 20 ou 25 ans) et les charges de fonctionnement, est estimée à environ 40 000 €.

Par cette délibération, il est demandé au Conseil municipal de dire s'il souhaite ou non que la commune prenne part à ce projet.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (9 voix pour et 6 voix contre),**

**DECIDE** d'engager la commune dans le projet de construction d'une piscine intercommunale, sous les réserves et conditions suivantes :

- la commune de Challex pourra revoir son engagement à l'issue des études d'avant-projet définitif,
- sauf accord préalable du Conseil municipal, en aucun cas le coût imputé à la Commune de Challex ne pourra excéder le budget annoncé de 40 000 € par an,
- le Conseil municipal devra être informé au moins annuellement, de l'intégralité des dépenses et des recettes liées au projet de piscine intercommunale,
- les enfants inscrits à l'école de Challex et les habitants de la commune devront avoir accès à l'équipement à un tarif préférentiel significatif pendant une période au moins équivalente à la durée de l'amortissement de l'investissement.

#### **Débat : Le vote de la délibération a été précédé d'une présentation du projet par Monsieur Hubert BERTRAND, maire de Saint-Genis-Pouilly.**

Romy LASSERRE dit que ce projet implique un engagement de long terme, et qu'il peut être difficile pour une petite commune de se projeter dans l'avenir. Christian JOLIE dit que ce type de projet ne peut pas être réalisé par une commune isolée. Pierre DUMAREST explique que pour l'instant, la plupart des communes interrogées se sont prononcées contre. Seules Pougny et Sergy n'ont pas encore pris position. Les communes justifient leur refus par la crainte de manquer d'argent. Christian JOLIE dit qu'il faudrait analyser les motivations précises des décisions des communes. Claude CHAPPUIS dit que le projet proposé dépasse la simple construction d'une piscine. Il dit que la commune n'a pas, par exemple, à s'engager dans un projet de restauration. David PERAY dit que si l'on ne se préoccupe pas de la question aujourd'hui, nous serons peut-être forcés de le faire dans quelques années, lorsque, faute de créneaux horaires suffisants, les piscines suisses ne pourront plus accueillir les enfants des écoles françaises. Christian JOLIE se demande si dans quelques années nous aurons encore une commune de la taille de Saint-Genis qui sera prête à s'engager dans un tel projet. Pierre DUMAREST explique que Collonges ne souhaite pas s'engager dans ce projet, car il risque de devoir participer au financement d'un nouveau Centre de secours pour les Sapeurs-Pompiers, ainsi qu'à la construction d'un rond-point au carrefour situé vers le Fort l'Ecluse. Il aurait préféré que ce type de projet, intercommunal par nature, soit discuté au niveau de la Communauté de Communes. Romy LASSERRE demande à quelle piscine vont les enfants de Challex. Christophe BRULHART répond qu'ils vont à Chancy. Jean-Charles MORANDI précise que les règles d'encadrement des enfants à la piscine ne sont pas les mêmes en France et en Suisse, et qu'elles sont plus rigoureuses chez nos voisins (présence obligatoire de parents d'élèves volontaires en plus des maîtres nageurs). Pierre CUZIN dit qu'il y a un risque de saturation

des équipements existants. Pierre DUMAREST dit qu'une piscine à Péron correspondrait mieux à nos besoins, et pourrait être intégrée dans le SIVOS. David PERAY explique que ce projet n'est pas seulement destiné à répondre aux besoins des écoles et collèges, mais à toute la population. Patricia ALTHERR constate que la plupart des communes refusent de s'engager, et craint que s'il n'en reste que deux, elles devront se partager le coût de 15 millions d'euros... Jean-Charles MORANDI note qu'il y a peu de piscines dans le Pays de Gex et que l'on compte beaucoup sur les équipements suisses, autant pour nos besoins scolaires que ludiques. Il ajoute qu'à Meyrin, comme à Ferney, des tarifs distincts sont proposés aux usagers, selon que leur commune d'origine ait ou non participé au financement du projet. Le même type de tarification pourrait être adopté dans le cadre du projet de Saint-Genis. Il trouve par contre, particulièrement élevés les droits d'entrée au Vitam'Parc de Neydens (19 €). Il hésite sur ce projet car nous participons déjà au financement du gymnase du collège de Péron, qui a un coût élevé, et il n'a toujours pas accepté le fait que Thoiry préfère égoïstement se construire son propre gymnase. Il préférerait que le projet soit étudié au niveau de la Communauté de Communes, comme pour les crèches. Il se demande cependant si, dans l'intérêt du sud-gessien, il ne serait pas dommage de laisser passer notre chance de faire construire cette piscine. Eliane DALLEMAGNE est d'accord mais aurait voulu que toutes les communes s'engagent. Jean-Charles MORANDI note que l'investissement dans la piscine (coût évalué pour l'instant à 40 000 € par an, fonctionnement compris) reviendrait moins cher que le gymnase, par rapport au nombre d'habitants potentiellement bénéficiaires. Romy LASSERRE est d'accord pour s'engager dans ce projet, mais voudrait que l'on fixe des conditions dans la délibération. Claude CHAPPUIS rappelle que seules Sergy et Pougny ne se sont pas encore prononcées et que toutes les autres communes ont refusé. Christophe BRULHART dit que d'autres communes pourront s'engager plus tard. Romy LASSERRE souligne qu'il faut parfois que quelques communes acceptent de démarrer le projet pour que les autres s'engagent à leur suite. Christian JOLIE note que pour l'instant Saint-Genis cherche seulement à savoir combien de communes seraient intéressées par le projet. Pierre CUZIN dit que, étant donné les refus de la plupart des communes voisines, l'impact financier du projet pour nous est difficile à évaluer. Jean-Charles MORANDI dit que d'un point de vue budgétaire la dotation forfaitaire versée par l'Etat va être gelée en valeur pendant les trois prochaines années, mais qu'il nous sera néanmoins possible d'absorber une dépense supplémentaire de 40 000 € par an. Claude CHAPPUIS n'est pas d'accord pour que l'on donne 40 000 € par an pour un équipement dont on ne sera même pas propriétaire à la fin. David PERAY répond que nous sommes dans une situation identique pour le gymnase de Péron, mais que la piscine bénéficiera à plus de personnes que le gymnase. Eliane DALLEMAGNE s'interroge : si nous acceptons de participer au projet de Saint-Genis, mais que quelque chose de similaire se fait à Péron, à quoi devons-nous participer ? David PERAY doute que si un projet voit le jour à Saint-Genis, il pourrait y en avoir un similaire à Péron. Romy LASSERRE reconnaît qu'il peut être difficile de se projeter sur un aussi long terme, mais qu'il faut parfois accepter de se lancer. Pierre DUMAREST dit que la commune de Saint-Genis connaît une très forte augmentation de sa population et devrait donc être capable de financer sa piscine seule. Jean-Charles MORANDI et David PERAY considèrent qu'il s'agit plus d'une question d'opportunité. Pierre CUZIN rappelle que dans le passé Challex avait déjà participé à la construction des piscines de Bellegarde et Ferney, mais que le temps ayant passé, nous ne bénéficions plus aujourd'hui d'avantages d'accès à ces équipements. Christian JOLIE répond que ce genre d'équipements est construit en fonction de bassins de population, que les besoins évoluent dans le temps. Les équipements adaptés à un moment donné peuvent vieillir et devenir obsolètes. Claude CHAPPUIS souligne que la plupart des piscines existantes, notamment à Chancy et à Avully, sont déficitaires.

#### **Frédéric PERICARD arrive à 20h20.**

Romy LASSERRE dit qu'il ne faut pas compter sur les communes suisses pour accueillir indéfiniment les enfants des écoles françaises.

La délibération est amendée de la manière suivante :

« **DECIDE** d'engager la commune dans le projet de construction d'une piscine intercommunale, sous les réserves et conditions suivantes :

- la commune de Challex pourra revoir son engagement à l'issue des études d'avant-projet définitif,
- sauf accord préalable du Conseil municipal, en aucun cas le coût imputé à la Commune de Challex ne pourra excéder le budget annoncé de 40 000 € par an,
- le Conseil municipal devra être informé au moins annuellement, de l'intégralité des dépenses et des recettes liées au projet de piscine intercommunale,
- les enfants inscrits à l'école de Challex et les habitants de la commune devront avoir accès à l'équipement à un tarif préférentiel significatif pendant une période au moins équivalente à la durée de l'amortissement de l'investissement. »

La délibération est approuvée à la majorité : 9 voix pour et 6 voix contre, pas d'abstention.

Claude CHAPPUIS regrette que Challex s'engage à payer des structures d'aménagement pour la commune de Saint-Genis (accès, aménagements paysagers). René VERNAY note que l'on ralentit sur certaines dépenses spécifiques à la commune, que l'on cherche à réduire au maximum le coût de certains aménagements paysagers, notamment autour de la turbine, mais que l'on accepte d'investir dans un projet intercommunal de grande ampleur. Pour Christian JOLIE, il est difficile, à ce stade, de comparer un petit aménagement paysager autour de la turbine et un projet d'investissement tel que la piscine qui bénéficiera à toute la population, et en particulier à celle du sud-gessien. Si les anciens élus, n'avaient pas eu de grands projets comme celui de Saint-Genis-Pouilly, (piscine de Bellegarde, gymnase de Péron, etc...), il se demande ce que nous aurions aujourd'hui. Pour les si bons choix qu'ils ont fait pour améliorer de manière raisonnable, notre quotidien, Il les remercie d'avoir fait ces choix d'investissement, pour améliorer de manière raisonnable le quotidien des gessiens actuels. Pour Claude CHAPPUIS, la piscine et ses aménagements bénéficieront surtout à la population de Saint-Genis-Pouilly et aux Suisses.

## RAPPORTS DES COMMISSIONS :

### Commission finances (Jean-Charles MORANDI)

Lecture des titres et mandats de juillet, août et septembre 2010.

Préparation du budget 2011 : les commissions devront remettre la liste de leurs projets chiffrés au plus tard le 15 novembre 2010.

### Commission du personnel (Pierre DUMAREST)

Prochaine réunion le 2 novembre 2010 à 19h00.

### Commission voirie-travaux-bâtiments (Jean-Charles MORANDI)

La commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

☛ Turbine du barrage : le parterre sera aménagé en tout minéral (galets de 200 à 300 mm), et des plantes seront installées dans des carottages. La commission indiquera l'emplacement des deux panneaux à installer. Les travaux, réalisés par les employés, devraient être achevés aux alentours du 15 novembre 2010.

☛ Chemin du Château : les travaux d'installation de la conduite d'eaux usées sont presque terminés. La partie supérieure du chemin devrait être goudronnée dans une quinzaine de jours (la réception du chantier est prévue pour le 18 octobre 2010 à 11h00).

- Elargissement du chemin : un problème a cependant été constaté : le chemin a été élargi par l'entreprise jusqu'au niveau des arbres fruitiers. Il a été demandé à celle-ci, dans un premier temps, de dégager les pieds des arbres pour éviter qu'ils ne meurent. En outre une réunion est prévue le 11 octobre en mairie, avec les propriétaires riverains et la CCPG. Si nous acceptons l'élargissement du chemin, les propriétaires riverains devront donner leur autorisation pour la modification de l'emprise. A défaut, l'entreprise devra rétablir la largeur du chemin telle qu'elle était avant les travaux. Pierre DUMAREST dit que l'on peut connaître la largeur du chemin grâce au tableau des voies de la commune.
- Ce chemin étant devenu carrossable, la commission a pris la décision de poser un panneau de sens interdit sauf engins agricoles et cycles. Christian JOLIE craint que la circulation augmente sur ce chemin, quoi que l'on fasse. Pierre CUZIN dit qu'il n'est pas aussi large que cela. Pour lui l'élargissement permettra d'éloigner la circulation du bord du fossé, ce qui évitera de le déstabiliser.
- Fossé : il avait été demandé à l'entreprise de faire un enrochement, mais celui-ci a été jugé insuffisant. Il devra donc être renforcé par la mise en place de fibres et un engazonnement.

☛ STEP : les travaux devraient être terminés au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2010. L'inauguration aura lieu le 5 novembre. Suite à une demande de la CCPG, la commission a donné son accord pour l'abattage de deux grands arbres qui gênent l'accès, à la condition que deux arbres de haute tige soient replantés.

☛ Eaux pluviales à Marongy : Christian JOLIE a rencontré Pascal FURNON pour lui expliquer qu'aucun travail ne sera réalisé en 2010, et lui énumérer les différentes options à l'étude.

### Commission Salle des Fêtes (Patricia ALTHERR)

La commission s'est réunie le 24 septembre 2010 de 18h00 à 19h30. Patricia ALTHERR a été désignée responsable à l'unanimité.

La commission a rapidement examiné les réponses des associations au questionnaire qui leur avait été adressé.

Elle a étudié la question de son emplacement : elle est plutôt favorable à la construire à l'emplacement initialement prévu pour le terrain multi-jeux, qui pourrait être installé ailleurs.

Frédéric PERICARD rappelle qu'une servitude de passage (largeur de 6 mètres) existe sur les parcelles de la commune pour permettre l'accès aux parcelles agricoles contigües. Il serait souhaitable de définir la position de ce passage devant notaire.

Pour l'instant la commission préfère ne pas s'engager dans le choix d'un maître d'ouvrage délégué, et d'abord avancer sur la définition de nos besoins.

Prochaine réunion le 7 octobre 2010 de 19h00 à 20h30.

### Commission urbanisme (Pierre DUMAREST)

Compte-rendu des réunions des 8 et 28 septembre 2010

	Nature des travaux / Divers	Décisions
<b>Permis de construire/d'aménager</b>		
PC 10B0012 SCI Challex bas	Création de 5 logements chemin de Gaillardin <b>(PLU zone UBd)</b>	<b>Avis favorable</b>
PC 10B0013 SCI Challex bas	Création de 4 logements sociaux chemin de Gaillardin <b>(PLU zone UBd)</b>	<b>Avis favorable</b> (les travaux ne pourront commencer que lorsque la commune aura reçu la copie de la convention de prêt PLS avec l'Etat)
PC 08B0014 BAERISWYL B.	Demande de prorogation de permis de construire <b>(PLU zone UA)</b>	Attente avis DDT

PA 10B0001 CPI bis	Lotissement Les Terrasses de Challex <b>(PLU zone UB, 1AU et 1AUa)</b>	Nous devrions recevoir d'ici jeudi une information complémentaire à inclure dans le dossier comportant l'engagement d'affecter deux lots en logement social. Si c'est le cas, la commission est favorable au projet. Si rien n'est reçu dans ce délai, la décision sera négative. Le permis a été délivré avec deux lots réservés au logement social.
PC 10B0017 SCI l'Ecureuil	Réaménagement du restaurant et création de logements <b>(PLU zone UBd)</b>	La commission demande la mise en place d'un système de rétention de 15 m3, avec un champ d'épandage.
<b>Déclaration préalable</b>		
DP 10B0044 TONIUTTI F.	Extension de l'habitation (Mucelle) <b>(PLU zone UA)</b>	<b>Avis défavorable :</b> - les toitures-terrasses sont interdites en zone UA - les fenêtres doivent être plus hautes que larges (attention : le projet crée 2 vues droites sur la propriété voisine)
DP 10B0045 JAKOB E.	Exhaussements de sol (Rue des Prairies) <b>(PLU zone UB)</b>	<b>Avis défavorable :</b> - les remblais supérieurs à 0.50 mètres sont interdits (d'autant qu'ils ne sont justifiés par aucun parti architectural, ni aucune contrainte technique liée à une construction).
DP 10B0046 PERICARD F.	Véranda <b>(PLU zone UA)</b>	Problème de la dimension de la fenêtre de toit (maximum 1 m <sup>2</sup> )
DP 10B0047 VALCESCHINI A.	Ravalement de façade <b>(PLU zone UA)</b>	<b>Avis favorable</b>
DP 10B0048 CHAVAZ	Panneaux photovoltaïques (22 m <sup>2</sup> ) <b>(PLU zone UB)</b>	<b>Avis favorable</b>
<b>Certificat d'urbanisme</b>		
CU 10B1015 Indivision Orset	Plusieurs parcelles situées en zone <b>A, N et 1 AU</b>	L'une des parcelles est concernée par l'emplacement réservé n°9 (création d'une voie nouvelle au lieudit la Bergère)
CU 10B1016 CHUTEAUX/BOUCHER	Simple information <b>(PLU zone UA)</b>	Simple information
CU 10B1017 FAVRE/LALLOZ	Simple information <b>(PLU zones A et N)</b>	Simple information
CU 10B1018 FAVRE/LALLOZ	Simple information <b>(PLU zones UA et UB)</b>	Simple information
<b>Déclaration d'intention d'aliéner</b>		
DIA 10B0013 PERRIER G.	Commerce transformé en logement (rue St Maurice) <b>(PLU zone UA)</b>	Non préemption
DIA 10B0014 GAY JL	Habitation (rue St Maurice) <b>(PLU zone UA)</b>	Non préemption
DIA 10B0015 CHUTEAUX/BOUCHER	Maison et terrain <b>(PLU zone UA)</b>	Non préemption
<b>Divers</b>		
Affaire Ney	Monsieur Ney a formé un recours contre le refus de permis de construire qui portait sur la surélévation de sa toiture.	
Aménagement des terrains de Champ Journet	Trois opérateurs de logements sociaux ont été rencontrés (Logidia, Sollar, Semcoda).	
Terrains Geydet	A rediscuter lorsque la commission sera au complet	
DAACT Chatal/Rampon	En aucun cas l'accès au terrain ne peut se faire directement depuis la rue de la mairie. Seul l'accès par la voie du lotissement est autorisé.	

Prochaine commission le 21 octobre 2010 à 18h30.

#### **Commission commerce (Eliane DALLEMAGNE)**

- ☛ Subvention du Conseil Général : un accord de principe a été donné pour une subvention de 51 000 € (contre 47 000 € attendus).
- ☛ Suivi du chantier : la dalle du rez-de-chaussée et du rez-de-jardin devrait être coulée semaine 41.
- ☛ Les propriétaires voisins devraient être contactés pour qu'ils procèdent à l'élagage de leurs arbres.
- ☛ Etat des dépenses : à ce jour, seuls ont été payés des acomptes pour l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il n'y a pas de « mauvaises surprises » pour l'instant, et le planning est respecté.

Prochaine réunion le 11 octobre 2010 à 20h00.

### **Commission communication (Christian JOLIE)**

- ☛ Petit Challaisien d'octobre : distribution le mardi 5 octobre 2010.
- ☛ Panneau turbine : la maquette est présentée au Conseil. Le panneau sera installé à gauche de la turbine et la plaque offerte par la Société des Forces Motrices à droite. L'aménagement pourrait être inauguré dans la deuxième quinzaine de novembre.
- ☛ Plans de la commune (R.I.S.) : les photos ont été transmises. La maquette devrait pouvoir être présentée en novembre.

### **Commission Vie associative (Bérangère BAERISWYL est excusée)**

- ☛ Licence IV : pas d'ouverture du bistrot par la commune cette année. L'exploitant doit obligatoirement détenir un permis d'exploiter, dont la délivrance est précédée d'une formation (coût de 900 € environ). Il a été décidé de ne pas faire suivre cette formation à l'agent communal.
- ☛ Sou des Ecoles : Assemblée générale le 05/10/2010 à 20h30 à l'école.

### **Commission Education (Anna DOUDOU est excusée)**

Compte rendu de la commission Education (lu par Patricia ALTHERR)

- ☛ Pot de rentrée du 23/09/2010 : la commission remercie Bérangère BAERISWYL, Véronique FILIPPI et Anna DOUDOU pour l'organisation.
- ☛ Grève du 23/09/2010 : organisation du service minimum d'accueil.
- ☛ Branchement internet à l'école : nous sommes dans l'attente de l'électricien qui doit modifier une partie de l'installation.
- ☛ Utilisation de la salle de motricité par l'AJLC : la Présidente de l'association et la professeure de danse ont été rencontrées. Elles vont à nouveau intervenir auprès des parents, afin qu'il n'y ait plus de divagation dans les bâtiments ou dans la cour de l'école.
- ☛ Fresque extérieure : les enseignantes ont accepté de travailler sur ce projet avec les enfants.

### **Commission Affaires sociales (Eliane DALLEMAGNE)**

- ☛ Voyage des anciens à Villars-les-Dombes : tout s'est bien passé.
- ☛ Semaine bleue du 18 au 24 octobre 2010 : le CCAS participera à cette manifestation, et organisera avec l'association « Les Petites Mains », un atelier de bricolage ouverts aux adultes et aux enfants, le mercredi 20 octobre à 15h00.

### **Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)**

- ☛ Réunion des Maires du Canton sud le 27/09/2010
  - Projet touristique intercommunal : suite au refus de la commune de Pougny, ce projet est abandonné. Cependant la commune de Collonges, suite à la révision de son Plan local d'urbanisme, pourrait être en mesure de proposer un terrain.
  - Office de tourisme : les communes de Péron et Pougny ont annoncé leur retrait de cette structure à partir de 2011. L'avenir de l'OT sera discuté lors d'une prochaine réunion. Pougny justifie sa décision de retrait par des problèmes financiers. La commune de Péron avait annoncé qu'elle se retirerait en cas d'échec du projet touristique intercommunal.
- ☛ Conseil communautaire du 30/09/2010
  - Modification des statuts de la CCPG : un groupe de travail est mis en place.
  - Agenda 21 et plan climat de la CCPG : un comité de pilotage a été créé. La commune devra désigner un représentant.
  - RD 1005 (La Faucille – Gex – Ferney) : l'amendement proposé par les élus du canton sud a été adopté : le réaménagement de cette route devra s'inscrire dans le Schéma de cohérence territoriale, et donc dans un projet global d'aménagement du territoire. Les études préalables devraient coûter environ 10 millions d'euros, financées par la CCPG (sur la compensation financière franco-genevoise). L'objectif est d'aménager la route pour faciliter le passage des bus.
  - Etude botanique et scientifique pour la Réserve du Haut-Jura. Elle coûtera 210 000 €, dont 45 000 € de subvention par la CCPG. Trois élus communautaires ont voté contre, beaucoup se sont abstenus. Christian JOLIE dit que selon lui cette étude n'était pas vraiment nécessaire, car d'autres ont été menées sur des secteurs voisins.
  - Pôle d'enseignement supérieur dans le Pays de Gex : le CNAM pourrait s'installer sur un terrain de 5 300 m<sup>2</sup> mis à disposition par la commune de Ferney. La construction du bâtiment serait financée à hauteur de 5 millions d'euros par la CCPG. Les enseignements pourraient être assurés par des intervenants des universités de Grenoble, Lyon, et de Suisse.
  - Cimade : cette association aide les personnes sans papier dans leurs démarches d'obtention de permis de séjour ou de droit d'asile. Elle demandait une subvention de fonctionnement de 6 000 € à la CCPG. Le Président Etienne Blanc s'y est cependant opposé, alors que la CCPG accepte de verser des subventions pour l'organisation de concours de boules à Gex par exemple. Christian JOLIE et Pierre DUMAREST n'ont pu que constater l'obstination du Président et son refus ferme et définitif de faire l'effort d'aider cette

association. Celle-ci intervient pour aider les personnes qui souvent ont déjà un travail dans le Pays de Gex à régulariser leur situation. Le refus est probablement motivé par des préoccupations de politique nationale, vis-à-vis d'une association perçue comme critique à l'égard de l'action du gouvernement. Les communes de Ferney, Saint-Genis-Pouilly et Prévessin, qui ont des populations concernées par ces problématiques, se sont engagées à verser chacune 2 000 €.

Frédéric PERICARD demande que va devenir le Technoparc de Collonges dont les espaces verts sont toujours entretenus, mais où aucune nouvelle entreprise ne vient s'installer. Pierre DUMAREST répond que des discussions sont engagées pour l'éventuelle installation d'un nouveau Centre de Secours dans le Technoparc. La Commune de Collonges souhaiterait récupérer le terrain pour un prix symbolique. Jean-Charles MORANDI précise que pour être aux normes, les Technoparcs se doivent d'être paysagers. A ce jour trois bâtiments ont été construits et un projet est en cours d'étude. Les projets d'hôtel et de cabinet d'architecture ont été abandonnés.

☛ Affaires culturelles : lors de la prochaine réunion de la commission, l'ADDIM devrait présenter l'étude qui lui a été commandée.

**Questions diverses :**

☛ Attaque de chien dangereux : suite à l'incident du mois de juillet, Pierre DUMAREST a écrit au Procureur et attend sa réponse.

---

**Prochaine réunion du Conseil le 8 novembre 2010 à 19h30.**

**La séance est levée à 22h20.**